

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 25 février 2021

**N°21/02/2021 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - EXPLOITATION DU CENTRE D'INITIATION ET D'ENTRAINEMENT AU GOLF - AVENANT N°3 - MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

*L'an deux mille vingt et un, le jeudi 25 février à 13h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 février 2021.*

**Présents** : 42

Mesdames, Messieurs, Axel DE LABRIOLLE, Marie-Claude BERLY, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Jean-Pierre FOISSAC, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Marie-Agnès DETAILLEUR, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Mathieu PERGET, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Arnaud MOURGUES, Solal GEA, Rodolphe PORTOLES, Olivier FOURNET, Stéphane GONZALEZ, Jacques ZAMUNER, Arnaud HILION, Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL, Valérie CAURO

**Pouvoirs** : 7

Mesdames, Messieurs Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Angèle LOUCHART à Laurence PAGES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Khalid LAABID, Jeannine MEIGNAN à Rodolphe PORTOLES, Michel CAPPELLETTI à Olivier FOURNET, Sandrine LAGARDE à Laetitia DESGUERS, Andréa CARO à Arnaud HILION

**Monsieur Daniel BORY donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Montauban a mis en place depuis 2005, un Centre d'Initiation et d'Entraînement au Golf afin de démocratiser cette pratique sportive, et d'enrichir l'offre touristique sur son territoire.

Cette délégation de service public a été confiée par délibération du conseil municipal n°12 du 27 février 2014 à la SARL XP « Couleur Golf Académie » pour une durée de dix ans.

Vu la convention de délégation de service public d'initiation et d'entraînement au Golf signée le 19 mars 2014 ;

Vu l'avenant n°1 du 25 janvier 2017, portant modification de la grille tarifaire ;

Vu l'avenant n°2 modifiant la personne du délégataire, la société MONTALBA DEVELOPPEMENT NEOPOLIS intégrant la société XP.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le délégataire s'engage à assurer le bon fonctionnement, la continuité, la qualité ainsi que la bonne organisation du service aux usagers, mais également le développement et la promotion de la pratique du Golf.

Dans ce cadre, il est précisé, qu'il est autorisé à percevoir auprès des usagers un prix fixé dans les conditions de la convention signée, et qu'il poursuit l'exploitation du service à ses risques et périls.

Pour dynamiser et adapter son activité aux besoins des usagers, le nouveau délégataire souhaite aujourd'hui faire évoluer l'ancienne grille tarifaire en réajustant certains tarifs et en supprimant des produits devenus obsolètes et ne correspondant plus à la pratique actuelle.

Par ces modifications, le délégataire a souhaité simplifier le catalogue des prestations jusqu'alors proposées et entend par ailleurs, permettre l'accès de ce sport au plus grand nombre.

Conformément aux articles 31 et suivants de la convention, le délégataire propose la nouvelle grille tarifaire suivante :

<b>SARL XP - DSP GOLF</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>DETAILS PRODUITS</b>	<b>TARIFS 2021</b>
<b>PRACTICE SEAU 36 balles</b>	Unitaire	Extérieurs	3,5 €
	x 10 seaux (tarif dégressif)	Locaux 2,8 €/seau	28 €
	x 25 seaux (Tarif dégressif)	Membres 2,4 €/seau	60 €
	Unitaire machine (service direct hors ouverture)	Tous	2 €
<b>DEBUTANTS ADULTES</b>	Baptême Découverte - Groupe de 1 à 5 pers.	Séance 1 heure.	Forfait 50 € + 10 €/pers
	1 H diagnostic (1er séance débutant)	Diagnostic 2 personnes max.	45 €
	Pass Go For Golf (FFGOLF)	4 h collectifs	59 € /pers
	Formation "Carte Verte"	4 pers. < Groupes < 8 pers	59 € /mois/pers. 4 mois mini
	10h DUO Carte Verte (a deux)	2 personnes	350 € /pers
	Epreuve Passage Carte Verte	GF + Examen.	119 € /pers.

<b>ECOLE DE GOLF</b>	Groupe Loisir/ Compétition - Groupes < 12 enfants 3 tranches : 6-9 ans 10-14 ans +14 ans	1h / jour Septembre - Juin	1 h semaine = 250 €/ enfant  2 h semaine = 400 €/enfant
	Groupe Performance : 3 enfants < Groupes < 4 enfants Projet sportif / Compétition	2h semaine Septembre - Juin	10 €/h/ enfant
<b>LECONS INDIVIDUELLES</b>	1/2 H	Individuelle	30 €
	1 H	Individuelle	55 €
	Carte 11 x 1/2 H (10+1 offerte)	11 x 1/2H	300 €
	Carte 11 x 1 H (10+1 offerte)	11 x 1H	550 €
	1 H DUO (2 personnes identifiées)	1H Duo	40 €/pers
	Carte 11 x 1 H DUO (2 personnes identifiées)	11 x 1 H Duo	400 €/pers
<b>Entreprise</b>	Initiation entreprise. Groupe < 15 personnes.	1h30	Forfait 210 € + 10 €/ personne
<b>PARCOURS ACCOMPAGNES</b>	1 personne, 2 heures	1 pers	125 €/pers
	2 personnes, 2 heures	2 pers	90 €/pers
	3 personnes, 2 heures	3 pers	70 €/pers
<b>STAGES GOLF</b>	Stage 2h - 4 à 8 personnes		39 €/pers.
	Stage 3h- 4 à 8 personnes		59 €/pers.
	Stage 5h - 4 à 8 personnes		99 €/pers
	Stages Juniors multi-activités Golf - Anglais Ou Golf - boxe		50 €/jour/enf
<b>PROJET EDUCATIF LOCAL ECOLE SPORT + SCOLAIRE PRIMAIRE + CENTRE DE LOISIRS</b>	Ecoles - Groupes Scolaires	Groupe < 18 enfants Séance 1h00	Forfait 60 € + 2,50 € /enfant
	Ville de Montauban		
	Grand Montauban		
	ALSH Montauban		

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver la nouvelle grille tarifaire proposée par le délégataire, telle que présentée ci-dessus,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public y afférent.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**26 FEV. 2021**

De sa publication et/ou affichage le :

**26 FEV. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 25 février 2021

Le Maire,  
Axel DE LABRIOLLE

